

ATTESTATION DE CONFORMITE.

Prévention des pertes de granulés plastiques industriels

ANL France.

120 Allée du Cap 46090 LE MONTAT
France

**SGS ICS, organisme certificateur indépendant, atteste que la société susmentionnée
a été auditée et évaluée conforme aux exigences du :**

**Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de
plastiques industriels dans l'environnement**

Date de l'audit : 23 mai 2024.

Ré éditée le : 19 mars 2026.

Le Directeur de certification



Ce document comporte 1 page(s)

SGS ICS France
29, avenue Aristide Briand
94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone | +33 01 41 24 86 54

NB : cette attestation reste la propriété de SGS ICS. Elle doit lui être restituée en cas de retrait. La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions de SGS ICS et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation.